



Mariage franco algerien sans papiers

Par **zina93**, le **19/04/2011** à **04:37**

Bonjour,

Je souhaite me marier avec un algérien en situation irrégulière.

Nous habitons en région parisienne.

J'aimerais savoir si après le mariage a la mairie en région parisienne nous pouvons déménager en province et faire les démarches pour sa régularisation dans la préfecture de cette ville de province ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **zina93**, le **26/04/2011** à **19:21**

S'il vous plait j'ai vraiment besoin d'une réponse...

Par **zina93**, le **05/05/2011** à **18:23**

Personne ne sait?

Par **salim**, le **05/05/2011** à **20:07**

Bonsoir,

je n'ai pas de connaissance juridiques particulieres, mais comme vous n'avez pas de reponses:

à mon avis:

on se marie dans sa commune de résidence (ça sera votre cas)

on s'adresse à la prefecture de son lieu de residence pour les demarches de regularisation (ça sera votre cas apres demenagement)

je ne vois pas ce qui vous empecherait de proceder ainsi

c'est vrai que dans le cadre de regularisation d'etrangers sur la durée de presence, les prefectures demandent 6 mois de presence dans le departement (avec preuves) pour pouvoir déposer un dossier (peut etre pour eviter les domiciliations fictives)

mieux vaut la reponse sûre de quelqu'un de competent

peut etre qu'une personne competente vous repondra sur ce post, dans le cas contraire il y'a plein d'endroits ou vous pouvez avoir des informations de professionnels du droit gratuitement que ce soit par telephone ou sur place que ce soit sur cet aspect ou sur d'autres

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **21:13**

Il y a comme ça des questions qui passent à l'as.

De quelle nationalité, êtes-vous ?

Est-il entré régulièrement en France ?

Par **zina93**, le **10/05/2011** à **10:47**

Bonjour,

Merci pour vos réponses salim et mimi

Oui, je suis de nationalité française

Oui, il est entré régulièrement en France

Je voulais savoir quelles sont les règles à suivre par rapport à la prefecture.

Nous vivons dans la ville ou nous allons nous marier avec preuves de vie commune depuis plus de 6mois donc apres le mariage il faut aller à la prefecture de ce département (93)?

Sachant que nous allons déménager dans un autre département apres le mariage.

Merci!

Par **yayama1967**, le **10/05/2011** à **23:46**

salut!

oui vous pouvez.

j'ai connu un algerien sans papiers qui s'est marié avec une franco-algerienne à la mairie de strasbourg en alsace et le lendemain ils sont monter sur paris, et il a déposé son dossier a la prefecture de paris,sans aucun probleme.

aujourd'hui il a la nationalité et je ne le vois plus depuis .

Par **mimi493**, le **11/05/2011** à **21:22**

Déménagez et qu'il fasse sa demande de carte de séjour à la nouvelle préfecture, sinon, le dossier va devoir être transféré et ça va rallonger les délais

Par **zina93**, le **14/05/2011** à **10:26**

Merci beaucoup pour vos réponses